

Le 22 janvier 2026

Municipalité de Chambord  
Province de Québec

Jeudi 22 janvier 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que messieurs Joan Desbiens et Alphonse Fortin. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

## **MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À Mesdames,  
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Joan Desbiens	conseiller
Isabelle Dion	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Linda Fortin	conseillère
Hélène Mantha	conseillère
Karine Villeneuve	conseillère

Mesdames,  
Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de la Mairie au 1526, rue Principale, Chambord, le 22 janvier à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Renonciation de l'avis de convocation
- 5) Embauche d'une secrétaire-réceptionniste - Remplacement
- 6) Lettre d'entente - Rémunération - Secrétaire-réceptionniste
- 7) Embauche d'une brigadière - Remplacement
- 8) Attribution du poste de concierge
- 9) Clôture de la séance

**DONNÉ** ce vingtième jour du mois de janvier 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron  
JC/pt

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-six.

Julie Caron  
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/pt

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

### **RÉSOLUTION 01-20-2026 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé avec l'avis de convocation reçu pour la présente séance.

### **RÉSOLUTION 01-21-2026 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE – REEMPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'affichage externe du poste de secrétaire-réceptionniste par la direction en décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les candidats retenus ont été analysés ;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les candidatures retenues ont été contactées ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'embauche de madame Céline Poitras à partir du 26 janvier 2026 comme secrétaire-réceptionniste remplaçante (2 mois minimum) selon l'affichage débuté en décembre 2025 ;

- 3- Que la rémunération de madame Poitras corresponde à l'échelon 90 % de la classe d'emploi 4 prévue dans la convention collective de travail.

### **RÉSOLUTION 01-22-2026**

#### **LETTRE D'ENTENTE – RÉMUNÉRATION – MADAME CÉLINE POITRAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective de travail des employés de la Municipalité de Chambord a été signée le 3 octobre 2022 (10-303-2022) ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la convention collective, il est mentionné qu'un nouvel employé commence à l'échelon 85% de son salaire de la classe d'emploi 4 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'embauche de madame Poitras, il a été convenu avec le syndicat de lui accorder l'échelon 90% de son salaire de la classe d'emploi 4 ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal autorise monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer la lettre d'entendre de madame Poitras pour et au nom de la Municipalité.

### **RÉSOLUTION 01-23-2026**

#### **EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'affichage externe du poste de brigadière par la direction en janvier 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature reçue a été retenue ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'embauche de madame Johanne Gauthier à partir du 27 janvier 2026 comme brigadière remplaçante (2 mois minimum) selon l'affichage débuté en janvier 2026 ;
- 3- Que la rémunération de madame Johanne Gauthier corresponde à l'échelon 85 % de la classe d'emploi 2 prévue dans la convention collective de travail.

## **RÉSOLUTION 01-24-2026**

### **ATTRIBUTION DU POSTE DE CONCIERGE**

**CONSIDÉRANT** le processus d'attribution interne du poste de concierge pour un remplacement de minimum 2 mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt de madame Marie-Claude Beaudoin a comblé le poste de concierge ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'attribution du poste de concierge à madame Marie-Claude Beaudoin à partir du 27 janvier 2026 pour un remplacement (2 mois minimum) selon l'horaire suivant :
  - Lundi au jeudi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 15 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- 3- Que la rémunération de madame Marie-Claude Beaudoin corresponde à l'échelon 100 % de la classe d'emploi 2 prévue dans la convention collective de travail.

## **RÉSOLUTION 01-25-2026**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 18 h 33 et que la prochaine séance se tienne le 2 février 2026.

Le maire,

La greffière-trésorière,

---

Luc Chiasson

---

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».